

## La lettre du président

Fribourg, le 9 janvier 2006

Chers collègues,

Par la présente, vous êtes invité à devenir membre de l'Association Romande de RADioprotection (ARRAD), que j'ai l'honneur de présider. Par le biais de l'ARRAD, le Comité de fondation souhaite offrir la possibilité à toutes les personnes de langue française intéressées par la radioprotection à participer aux échanges et aux réflexions susceptibles d'améliorer la radioprotection dans les différents domaines de sa pratique. Vous êtes donc vivement encouragés à soumettre des thèmes qui vous semblent pertinents et qui orienteront les groupes de travail qui seront mis en place lors de la 1<sup>ère</sup> assemblée générale du 17 mars 2006. Vos suggestions et votre engagement qui sont appelés à faire vivre l'association sont donc les bienvenus. Je vous propose de les faire parvenir au secrétariat de l'ARRAD avec votre formulaire d'inscription ([secretariat@arrad.ch](mailto:secretariat@arrad.ch)) jusqu'au 17 février 2006. Vous pouvez également vous inscrire sur ce site internet sous le lien "inscription".

La cotisation annuelle de 30 CHF, acceptée lors de la séance de fondation du 25.11.2005, sert à couvrir les frais d'affiliation de l'ARRAD à l'IRPA (International Radiation Protection Association) par l'intermédiaire du FS (Fachverband für Strahlenschutz) ainsi qu'au fonctionnement administratif et scientifique de l'ARRAD. Outre cette reconnaissance au niveau international, je tiens encore à négocier avec la SFRP (Société française de radioprotection) des tarifs réduits de participation aux diverses manifestations organisées par cette société pour les membres de l'ARRAD.

En espérant que l'association répondra à vos attentes, je vous remercie d'avance de votre contribution active à son épanouissement et à la plus-value qu'elle nous permettra d'apporter ensemble en matière de radioprotection.

Cordialement ,      Christophe Murith

Christophe Murith  
Président ARRAD  
Rue de Lausanne 51  
1700 Fribourg  
079 770 38 65